

Compte-rendu du CSAL n°1/2023 du 10/01/2023

Le 1^{er} CSAL (Comité Social d'Administration Local) - en remplacement des CTL - portait sur les suppressions d'emplois pour 2023.

Au niveau national, CGT, FO et SOLIDAIRES Finances Publiques ont boycotté le CTR du 19 décembre 2022 présentant, entre autres, les 850 suppressions d'emplois nettes de 2023. Parmi ces suppressions, la catégorie C est une nouvelle fois la plus ciblée : elle absorbe à elle seule 70 % des suppressions. S'ensuit la catégorie B avec 24,5 %.

Au niveau local, nous avons boycotté ce CSAL suppressions d'emplois, dans la droite ligne de notre syndicat, au motif que nous refusons comme chaque année d'entériner ces suppressions imposées par la Direction.

Répartition catégorielle des emplois en Haute-Saône selon les documents de travail du CSAL :

AFIPA	IDIV HC	A	B	C	TOTAL
+ 1	- 1	+ 2	- 1	- 5	- 4

Mais cette présentation masque la réalité qui est un peu différente :

$$+ 1 \text{ AFIPA} \quad - 1 \text{ IDIV HC} \quad + 2 \text{ A} \quad + 1 \text{ B} - 2 \text{ B} \quad - 5 \text{ C} \quad = \quad - 4$$

+ 1 B : correspond à un emploi implanté en Haute-Saône suite aux opérations de transferts du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTES) au titre des taxes d'urbanisme ... mais qui n'arrivera pas puisqu'il a directement été supprimé ! Le SDIF aura donc la charge supplémentaire de la taxe d'urbanisme sans emploi supplémentaire !

Répartition par service en Haute-Saône :

Conseillers aux décideurs locaux	+ 1 AFIPA – 1 IDIV HC
Équipe de renfort	+ 1 A
Brigade départementale de vérification	+ 1 A
Service des impôts des particuliers de Vesoul (résidence Vesoul)	- 1 B – 1 C
Services techniques Gray	- 1 C
Service des impôts des particuliers de Lure	- 1 C
Service des impôts des entreprises départemental	- 1 C
Trésorerie Port-sur-Saône	- 1 C

Et derrière l'affichage de 4 suppressions d'emplois pour 2023, la Haute-Saône subira en fait la suppression de 6 emplois B et C, compensée par la création de 2 emplois cadres !

*Corinne Mulenet, Béatrice Boulanger et Karine Schwab,
Les Élués de SOLIDAIRES Finances Publiques*

Déclaration de boycott du CTL n°1/2023 du 10/01/2023

Monsieur le Président,

L'année 2023 sera une nouvelle fois l'année des suppressions d'emplois.

Au niveau national, derrière les - 850 ETP (Équivalent Temps Plein) nets se cache une tout autre réalité : les Directions territoriales sont ponctionnées de 1359 ETP, justifiées par des gains chimériques de productivité (TH, contribution audiovisuelle, Intelligence Artificielle).

Au niveau local, dans la continuité de 2022, l'évolution des emplois (+2 A, -1 B, -5 C) aboutit à nouveau à moins de personnel et plus d'encadrants... Et sans diminution de la charge de travail ! Pourtant, l'embauche massive de contractuels n'est-elle pas la reconnaissance d'un besoin cruel de personnel ?

Par ailleurs, nous vous avons interrogé sur l'absence dans les documents de travail de l'emploi B implanté en Haute-Saône suite aux opérations de transferts du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTES) au titre des taxes d'urbanisme. Comment pouvez-vous affirmer être attaché au dialogue social et nous dire que vous ne pouvez pas tout mettre dans les documents de travail sous peine de ne pas pouvoir nous les transmettre dans les délais ?! Il nous semble pourtant que présenter les transferts d'emplois dans les documents de travail du CSAL "emplois" est le minimum syndical !

Il n'est pas dans les habitudes de Solidaires Finances Publiques 70 de siéger dans les instances dont le sujet concerne les suppressions d'emplois, car pour nous aucune suppression d'emploi n'est légitime. Et votre réponse au sujet des documents de travail ne va pas nous y encourager !

L'année 2023 verra la mise en place des nouvelles instances qui rythmeront le dialogue social. Nous ne pouvons que dénoncer l'impréparation de la Fonction Publique qui n'est pas capable de fournir un modèle de règlement intérieur pour ces nouvelles instances alors que la loi date de 2019. La DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) n'a pas jugé opportun de mettre à disposition tant aux Administrations qu'aux Élus que nous sommes, les outils permettant d'enclencher dès le 1^{er} janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances. Ainsi, l'annonce d'un projet type de règlement intérieur pour les CSA qui sera présenté en mars 2023 est tout simplement inacceptable.

Nous estimons également qu'il est nécessaire que les pratiques qui antérieurement s'appliquaient dans les CTL et CHSCT demeurent. Ce sont des acquis qui ne doivent pas être perdus.

L'année 2023 sera celle du combat contre toute régression sociale. Solidaires Finances Publiques s'inscrit d'ores et déjà dans le combat contre le projet de la nouvelle réforme des retraites qui n'est une fois de plus qu'un choix idéologique et une volonté de continuer à casser notre système de Protection sociale.

Pour l'année 2023, la détermination de Solidaires Finances Publiques à défendre les droits et garanties des personnels, les missions, les structures, les emplois, les conditions de travail, ne fléchira pas ! Notre détermination sera totale pour combattre toutes formes de régressions sociales. Au travers des nouvelles instances issues de la loi de transformation de la Fonction Publique, mais également par tous les moyens d'actions, nous continuerons ainsi à porter une ambition solidaire pour la DGFIP.

Monsieur le Président, vous l'aurez certainement compris, nous ne siégerons pas à ce CSAL, car nous ne pouvons apporter le moindre crédit à la vision déstructurante et mortifère de la DGFIP, de ses missions, de ses structures et des conditions de travail de ses Agents. Rien dans les faits, rien dans les réalités des services, rien dans l'exercice des missions, rien dans les attentes des usagers, rien dans les logiques de chaînes de travail, rien en matière d'amélioration des conditions de travail, ne justifie ces arbitrages !